

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU JEUDI 2 AVRIL 2026



Publié le 07 AVR. 2026

COMMUNE

DE

CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : vendredi 27 mars 2026

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° D2026_022

Président : M. Bastien JOINT

Secrétaire : M. Geoffroy KRIEF

OBJET

DÉSIGNATION D'UN
REPRÉSENTANT DU
CONSEIL MUNICIPAL À
L'ASSOCIATION SAINT
IRÉNÉE LES CHARTREUX
GESTIONNAIRE DE
L'ÉCOLE PRIVÉE LES
CHARTREUX SAINT
ROMAIN

Etaient présents :

M. JOINT, Mme MAINAND, M. CIAPPARA, Mme GOYER, M. JOUBERT, Mme WEBANCK, M. PROTHERY, Mme LINARES, M. MICHON, Mme HAMZAOUI, M. ATTAR-BAYROU, Mme COTON, M. KRIEF, Mme BARTHEL, M. GAYET, Mme GUGLIELMI, M. COMPAGNON DE LA SERVETTE, M. TAKI, Mme PELLEGRINI, Mme THOMAS, M. DEYGAS, M. BALANCHE, Mme GIRAUD, Mme GEHIN, M. BUATHIER, Mme CHANDIA, Mme CARDOSO, Mme JOVOVIC, M. JUENET, Mme SALANOUVE, M. ARSALE, M. BEROUD, M. FERON, Mme LE CARPENTIER, M. MATTEUCCI, M. TYROL CHARY, M. DURET, Mme AZEMA, Mme ZRARI, M. JEANNE, Mme BLACHERE (par proc. à M. CIAPPARA), M. GUERIN (par proc. à Mme GOYER), Mme ESCORSA (par proc. à Mme MAINAND)

Etai(en)t absent(s) :

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le 07 AVR. 2026

Identifiant de l'Acte :

009...2.16900240-2026042-D2026_022-DE

Rapport de : Isabelle MAINAND

La gestion de l'école privée Les Chartreux Saint Romain, qui accueillait 225 élèves à la dernière rentrée scolaire (dont 149 domiciliés à Caluire et Cuire), s'inscrit dans le cadre d'un contrat d'association conclu avec l'État le 3 novembre 2005.

Les dispositions de l'article 13 de ce contrat et de l'article 7 de sa convention d'application établie le 21 octobre 2019 entre la Ville et l'association Saint Irénée Les Chartreux, gestionnaire de l'établissement, prévoient que *"un représentant de la Ville participe, sans voix délibérative, aux réunions de l'organe de l'établissement compétent, pour délibérer sur le budget des classes sous contrat"*.

Il s'agit donc pour le Conseil Municipal de désigner un représentant au sein du conseil d'administration de l'Association Saint Irénée Les Chartreux.

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 43 voix pour,

- DE PROCEDER à la désignation par un vote à main levée conformément à l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal désigne à la majorité, par 36 voix pour et 7 contre, au sein du conseil d'administration de l'Association Saint Irénée Les Chartreux :

Mme Isabelle THOMAS en qualité de représentante.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE
Bastien JOINT



TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE 07 AVR. 2026
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE
LE MAIRE
Bastien JOINT



DELAIS ET VOIES DE RECOURS : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois suivants son entrée en vigueur.